



Le 31 juillet 2018

REÇU

06 AOUT 2018

Municipalité Ferme-Neuve

Monsieur Normand Bélanger
Directeur général
Municipalité de Ferme-Neuve
125, 12^e Rue
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0

Objet : **Transmission d'information**
Programme : Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations, pluies et dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018, dans des municipalités du Québec
Arrêté du : 10 juillet 2018 – Élargissement du territoire et prolongation de la période d'application jusqu'au 17 mai 2018

Monsieur le Directeur général,

Le ministre de la Sécurité publique a élargi le territoire et prolongé la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux inondations, pluies et dégel printanier survenus du 28 mars au 30 avril 2018, dans des municipalités du Québec qui a été mis en œuvre le 11 mai 2018.

Ainsi, l'arrêté du 10 juillet 2018 permet à la Municipalité de Ferme-Neuve de se prévaloir de ce programme général d'aide financière.

À cet effet, les sinistrés de la municipalité de Ferme-Neuve ont jusqu'au **10 octobre 2018** pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

Aussi, selon le programme, les sinistrés peuvent être :

- > des particuliers, en raison de dommages à leurs biens essentiels ou de frais d'hébergement temporaire;
- > des entreprises ou des entreprises agricoles;
- > des municipalités;
- > des organismes ayant apporté aide et assistance.

... verso

En ce qui a trait aux modalités déterminant les préjudices admissibles et la participation financière de la Municipalité de Ferme-Neuve, nous vous renvoyons au chapitre V du programme. S'il y a lieu, la réclamation doit être présentée sur le formulaire prévu à cet effet. Doit y être jointe toute résolution municipale à l'appui des demandes d'aide financière faites auprès d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

Pour toute demande d'information concernant une éventuelle réclamation, vous pouvez communiquer avec nous au numéro sans frais 1 888 643-2433.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Denis Landry

DL/sd

p. j. Arrêté du 10 juillet 2018

c. c. M. Gilles Desgagnés, directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides